
CNU 27 et Evaluation

Daniel Etiemble

Président CNU 27(2008-2011)

Membre CNU 27 (2004-2007)

Président instance spécifique CNU (2010-2011)

Vice président instance spécifique CNU (2008-2009)

Plan

- **Evaluation**
 - Ce que le CNU sait faire
 - Ce que le CNU ne sait pas faire
- Le problème des frontières
- Le problème des publications

Les qualifications

- Evaluer un dossier par rapport à un seuil
 - Critères de qualification
- Délicat
 - Frontières
 - Dossiers « tangents »
- Pas trop difficile
- Résultats constants sur la durée du mandat 2008-2011 (*et même 2001-2011*)



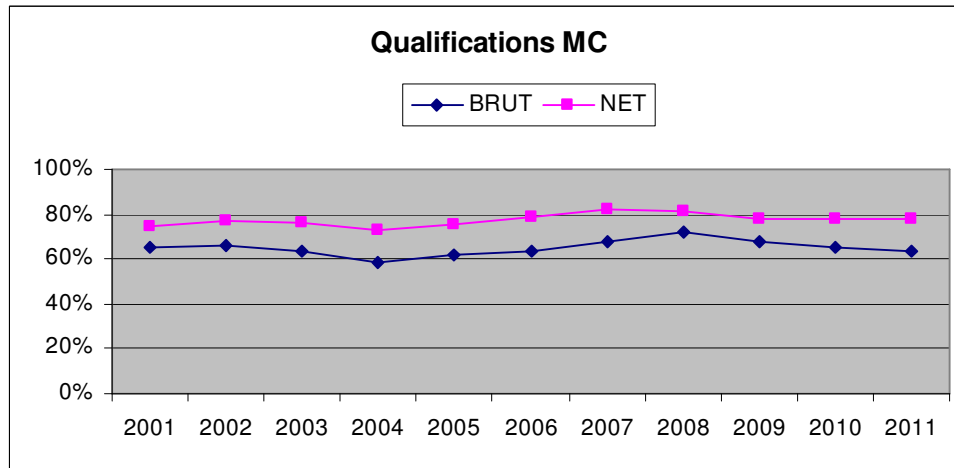
Statistiques qualifications MC

Année	Nb Cand	Nb Exam	Taux Evap	Nb non 27	Taux non 27	Nb Qlf	Taux Qlf Brut	Taux Qlf Net
2011	866	704	18,71%	133	18,89%	447	63,49%	78,28%
2010	842	677	19,60%	110	16,25%	440	64,99%	77,60%
2009	788	612	22,34%	81	13,24%	416	67,97%	78,34%
2008	837	662	20,91%	73	11,03%	478	72,21%	81,15%

Statistiques qualification PR

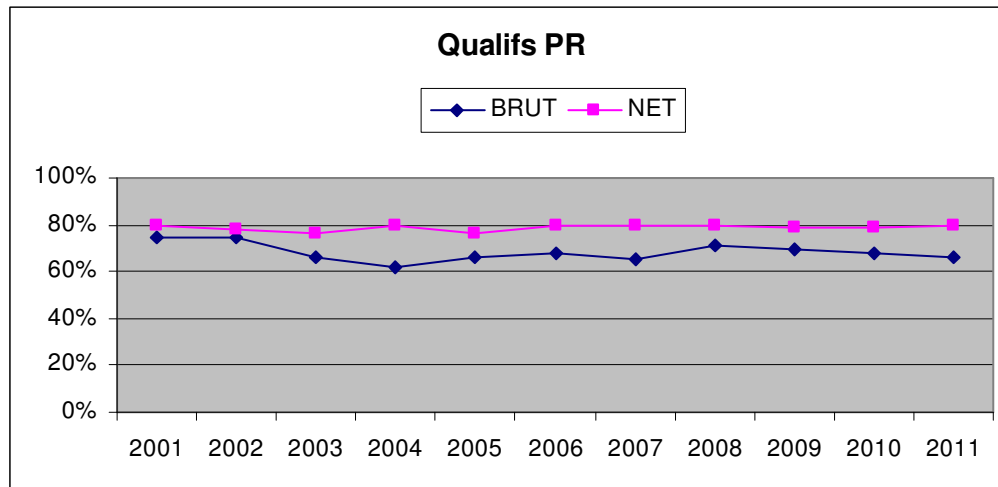
Année	Nb Cand	Nb Exam	Taux Evap	Nb non 27	Taux non 27	Nb Qlf	Taux Qlf Brut	Taux Qlf Net
2011	224	204	8,93%	36	17,65%	134	65,69%	79,76%
2010	204	178	12,75%	26	14,61%	120	67,42%	78,95%
2009	191	156	18,32%	18	11,54%	109	69,87%	78,99%
2008	187	173	7,49%	19	10,98%	123	71,10%	79,87%

Depuis 2001

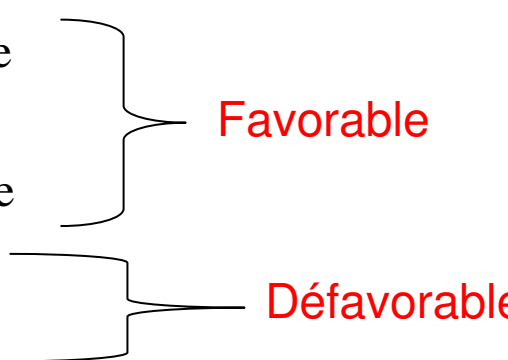


**Taux brut =
Qualifiés/Examinés**

**Taux net =
Qualifiés/(Examinés – Hors section)**



Qualifications : effet « rapporteur »

- Deux rapporteurs par dossier
 - Choix des rapporteurs
 - Expertise : 3 / 2 / 1 / 0
 - Couples (3,1) (3,2) (2,2)
 - Avis
 - Très favorable
 - Favorable
 - Petit favorable
 - Réservé
 - Défavorable

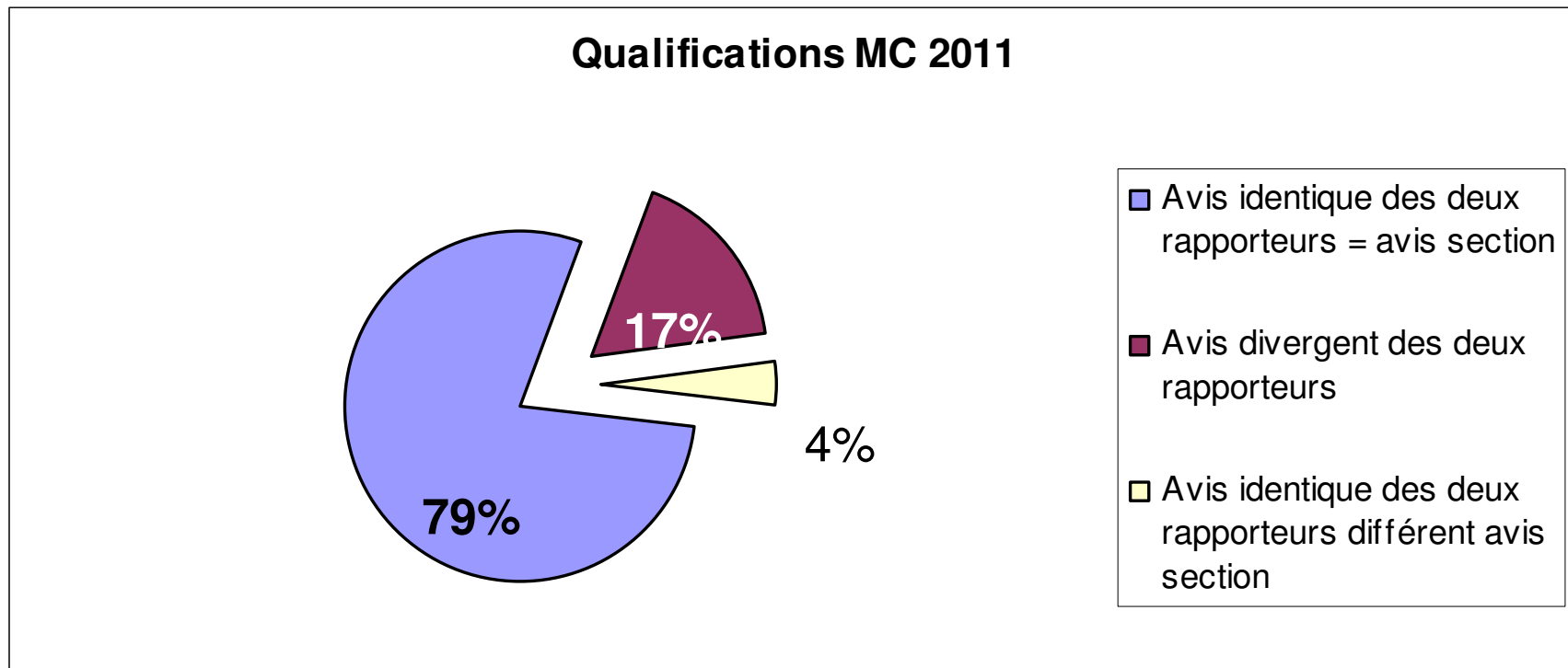
The diagram consists of two sets of curly braces. The first set groups 'Très favorable', 'Favorable', and 'Petit favorable' under the label 'Favorable'. The second set groups 'Réservé' and 'Défavorable' under the label 'Défavorable'.
- Rapport oral pour tous les dossiers
- Décision « collective »

STATISTIQUES 2011 et 2008

Avis rapporteurs
-Identiques
-Différents

Avis 2 rapporteurs
et Avis section

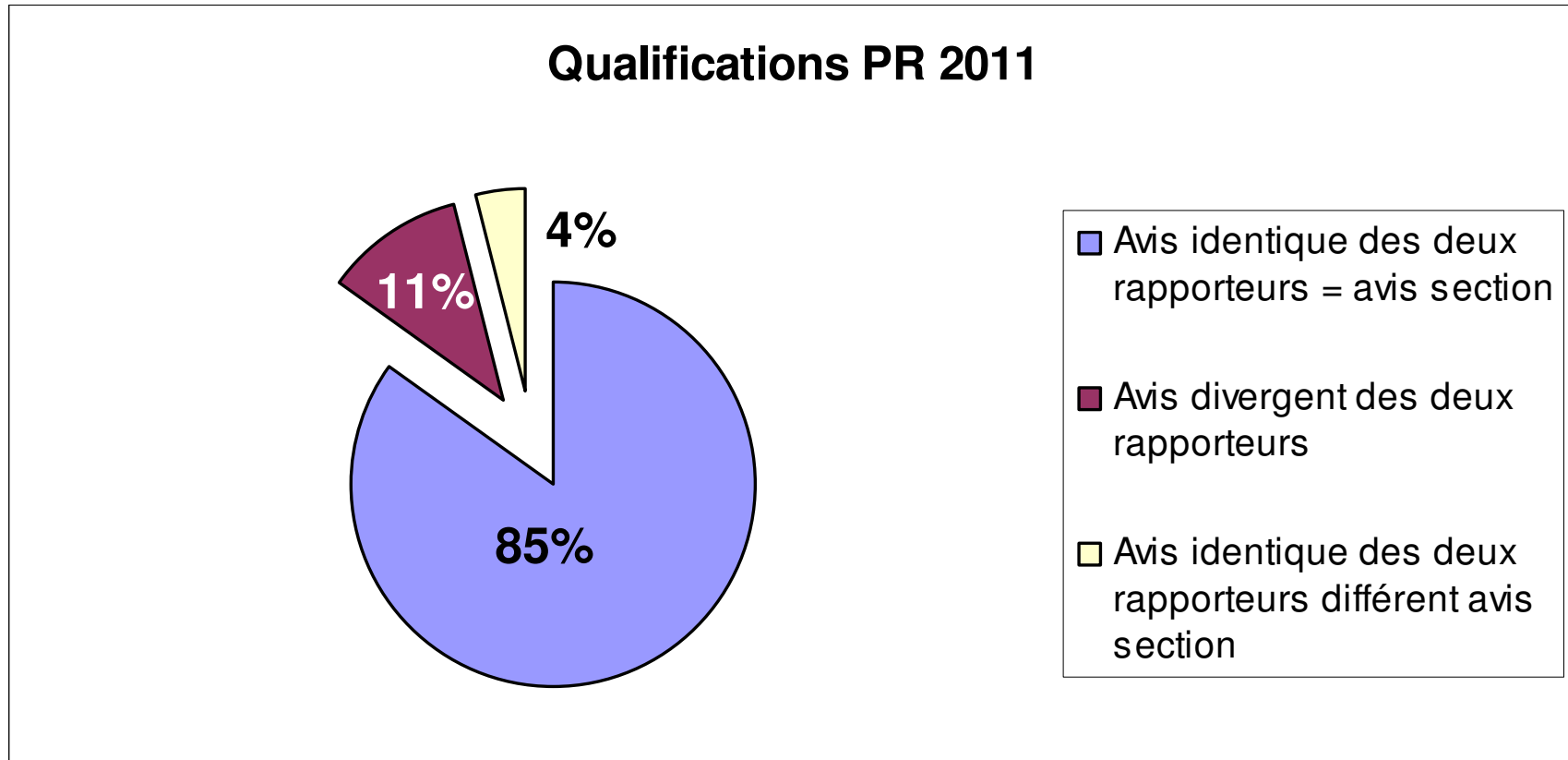
Effet rapporteur (2)



Sur une décision « binaire », l'avis des rapporteurs est « insuffisant » dans 21% des cas

En 2008, les chiffres étaient 80%, 17% et 3% (20% des cas insuffisants).

Effet rapporteur (3)



Sur une décision « binaire », l'avis des rapporteurs est « insuffisant » dans 15% des cas

En 2008, les chiffres étaient 78%, 17% et 5% (soit 22% des cas insuffisants)

Les promotions

Contingent de promotions	MC HC	PR 1C	PR CE1	PR CE 2
2008	1 pour 7,4	1 pour 9	1 pour 8,2	1 pour 3
2009	1 pour 5,3	1 pour 8,1	1 pour 6,6	1 pour 4
2010	1 pour 3,6	1 pour 5,9	1 pour 5,2	1 pour 6
2011	1 pour 2,6	1 pour 5,8	1 pour 4,65	1 pour 3,5

Caractéristique des promotions

- Evaluer des dossiers et faire un tri par le haut
- Délicat
 - Critères de promotion (voir site du CNU27)
 - Nombreux facteurs
- Faciliter les comparaisons
 - Premier tri par « triplettes » pour faire ressortir 1,5 N dossiers
 - Examen final en session plénière
- Pas trop difficile
 - Résultats finaux votés à l'unanimité



Ce que le CNU sait/ne sait pas faire

- SAIT FAIRE
 - Qualifications
 - Evaluation par rapport à un seuil
 - Réponse binaire : OUI/NON
 - Promotions
 - Evaluation sous forme de tri par le haut
- NE SAIT PAS FAIRE
 - Evaluation fine d'un dossier
 - A+/A/B/C
 - Ou toute évaluation de ce style de « très bon » à « très mauvais »

Un exemple d'échec de l'évaluation « fine » :

Les mentions pour les thèses de doctorat

- 3 mentions
 - Très honorable avec félicitations
 - Très honorable
 - Honorable
- Un jury
 - Nombre réduit de membres
 - Spécialistes (rapporteurs)
- L'échec
 - Suppression des « félicitations » ou de toutes les mentions
- Pourquoi ?
 - Absence de références, du style «quotas »
 - Compétition entre les sous disciplines et avec les autres disciplines

Les difficultés de l'évaluation « fine »

- Effet « rapporteur »
 - Problème expertise du rapporteur par rapport au dossier
 - Rapporteur « sévère » versus « gentil »
 - Ce que peuvent faire les rapports, avec « contrôle » de l'ensemble de la section
 - Contribuer à une réponse binaire (exemple qualifications)
 - Contribuer à un tri (ressortir p dossiers parmi q)
- Les différences entre les sous domaines de l'informatique
 - Politique de publications
- L'homogénéisation du travail en session plénière
 - Pour « tempérer » l'effet rapporteur

Les problèmes spécifiques au CNU27

- La section 27 a environ 3300 membres
- Travail actuel
 - Qualifs MC : 4 jours pour 850 dossiers
 - Qualifs PR : 2 jours pour 200 dossiers
 - Ordre de grandeur : 3 à 4 mn par dossier pour OUI/NON
 - Promotions : 4 jours pour environ 400 dossiers.
 - Tri par triplettes
 - Examen en plénière d'environ 150 dossiers
- Travail d'évaluation des E/C.
 - De l'ordre de 1000 dossiers par an
 - Financement ministère sur 5 jours.

L'évaluation des enseignants chercheurs

- Ce que propose la CP-CNU
 - Pas une évaluation « fine », mais une évaluation du style de celle du CN du CNRS
 - Trois catégories
 - Pas de problèmes
 - Petits problèmes
 - Gros problèmes
 - « Avis différé »
- Avantages
 - Facilite la faisabilité
 - Le tri préalable est faisable par rapporteurs
 - Travail en session plénière ou « sous sessions » limité aux petits et gros problèmes
 - Gérable (mais lourd) pour le CNU27
- Inconvénients
 - Pas de réelle évaluation des dossiers « sans problèmes »

La seule position adoptée sur l'évaluation des enseignants-chercheurs

- La section 27 du CNU s'inquiète des futures règles de fonctionnement du CNU et insiste pour que tout soit mis en œuvre pour permettre une organisation cohérente des tâches des titulaires et suppléants et leur juste indemnisation. Ces conditions sont indispensables pour que la section puisse assumer correctement les missions qui lui incomberont et en particulier les évaluations individuelles. **La section rappelle également son attachement à ce que ces évaluations soient effectuées dans le respect des valeurs de la communauté universitaire et de l'indépendance des enseignants chercheurs, de manière constructive et non contingentée.**
 - Unanimité – 19 Janvier 2011 en session qualification MC

Plan

- Evaluation
 - Ce que le CNU sait faire
 - Ce que le CNU ne sait pas faire
- **Le problème des frontières**
- Le problème des publications

Le problème des frontières (et pluridisciplinarité)

- La délimitation des frontières de l'informatique
 - Intérêt en soi
 - Effet « prédateur »
- Des frontières
 - CNU27 et Informatique industrielle, traitement du signal et automatique (CNU61)
 - CNU27 et Math (CNU25 et CNU26)
 - Autres (voir demandes de qualifications multiples sur le site CNU27)

Frontières : « sciences » et découpage

- Certaines frontières sont floues
 - Images entre 27 et 61
 - Architecture entre 27 et 61
 -
- Certains domaines pourraient (devraient ?) être intégrés en section 27
 - Architecture (Matériel – logiciel – systèmes)
 - Image ?
- Ils ne peuvent l'être
 - La section 27 est déjà « trop grosse »
- Quasi consensus dans la section 27 contre toute scission

Plan

- Evaluation
 - Ce que le CNU sait faire
 - Ce que le CNU ne sait pas faire
- Le problème des frontières
- **Le problème des publications**

L'évaluation de la recherche par le CNU

- Extrait motion adoptée par le CNU27 le 19 Janvier 2011 :
 - Elle souhaite alerter la communauté scientifique informatique sur les points suivants
 - 2) activités de recherche : elle a constaté la prolifération dans la dernière période de revues et de conférences de niveau discutable reposant sur un processus d'arbitrage également très discutable. L'un des motifs principaux de « non qualification » pour des candidats relevant clairement des thématiques de la section 27 est « **l'absence de publications ou de communications récentes et de bon niveau en informatique** ». Elle rappelle que la quantité des publications (revues ou conférences) ne saurait compenser l'absence de qualité.
 - Elle souligne **que l'utilisation de doctorants pour assurer les tâches de développement informatiques pour compenser le manque d'ingénieurs, notamment dans le cadre des contrats institutionnels**, est risquée pour ces docteurs : elle peut rendre difficile les conditions d'une recherche conduisant à des publications de bon niveau.

Refus de qualification MC 2011

web-stats-motifs-mc

Type refus	Nb	%
Dossier globalement faible	4	1,56%
Hors section	133	51,75%
Problèmes en enseignement	14	5,45%
Problèmes en recherche	106	41,25%

Tous les détails sont accessibles : <http://cnu27.lri.fr>

Problème des publications (1)

- **La « quantité » ne remplace pas la « qualité »**
 - Problème dans les publications « candidats à la qualification »
 - Problème dans les publications « candidats à une promotion », y compris pour la classe exceptionnelle.
 - **⇒ PROBLEME DE LA COMMUNAUTE**

Revue et conférences « internationales »

- Des biais évidents
 - « International » n'est pas un qualificatif suffisant
 - La revue franco monégasque en RO est-elle internationale ? *
 - La conférence IEEE méditerranéenne sur l'environnement (Corse, Sicile, Sardaigne) est-elle internationale ? **
 - Avec comité de lecture n'est pas un qualificatif suffisant
 - Sauf pour « éliminer » les conférences sans comité de lecture
 - Avec actes n'est pas un qualificatif suffisant
 - Sauf pour « éliminer » les conférences sans actes
- Des niveaux
 - Revue ou conférence de niveau mondial
 - Revue ou conférence « européenne »
 - Revue ou conférence internationale « régionale »
 - Revue ou conférence francophone
- Donner des indications chiffrées : taux d'acceptation
- Papier long ≠ Papier court ≠ Poster
- Conférence de bon niveau ≠ Workshop associé à la conférence de bon niveau
 - * *Elle n'existe pas, bien sûr !*
 - ** *Elle existe (voir les publications de l'université de Corte)*

Problème des publications (2)

- Il n'y a pas une politique « unique » de publication en informatique, mais des politiques selon les sous domaines
- Point fort de la section 27
 - Consensus sur le fait que, selon les sous domaines
 - On publie principalement en revues ou en conférences
 - Il est plus ou moins facile de publier
 - Pas d'algorithme

Problème des publications (3)

- Problème des classements des revues et conférences
 - Non au « délire bibliométrique »
 - « Casser le thermomètre » ne résout rien
 - Le CNU a besoin d'évaluer le niveau des revues et des conférences
- Retrait des Australiens (CORE)
- Qui peut contribuer (en France) à des évaluations des revues et des conférences
 - Pas le CNU
 - Pas le temps
 - Pas forcément le plus compétent
 - Alors qui ?

Remarques pour conclure

- Le CNU 27 a fait depuis le siècle dernier un très bon travail sur une certaine forme d'évaluation
 - Par rapport à un seuil (qualifications)
 - Pour « évaluer » les N « meilleurs » parmi NB dossiers (promotions)
- Le CNU 27 pourra certainement faire un travail d'évaluation grossier (évaluation des EC)
 - Pas/Petit/Gros Problème
- Le CNU 27 n'a pas les moyens de faire une évaluation fine
 - Temps (lié à la taille de la section)
 - Moyens (références – homogénéisation pour équité – etc.)

Extrait de la profession de foi SPECIF

- Le prochain CNU sera également mandaté pour exercer une mission d'**évaluation** des enseignants-chercheurs. Cependant, ni les critères d'évaluation qui seront fournis par le MESR, ni les usages qui pourront être faits localement de l'évaluation de chaque enseignant-chercheur, ne sont connus aujourd'hui. Il ne semble pas que les sections du CNU, et notamment la 27ème section, disposeront des moyens de faire des évaluations aussi détaillées que celles effectuées pour les chercheurs par le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et qui permettraient d'être utiles aux collègues pour progresser dans leur carrière. En effet, plus de 3300 enseignants-chercheurs aujourd'hui relèvent de notre section : la charge supplémentaire qui sera demandée aux membres de la section (de l'ordre de 1000 dossiers par an) représente l'équivalent du travail réalisé pour les qualifications sans garantie que le travail effectué soit satisfaisant pour les collègues évalués et les membres du CNU évaluant.
- Face à ces constats, la position de SPECIF est de réaliser ces évaluations dans le respect du cadre législatif, dans la mesure des possibilités des membres de la 27ème section du CNU et en veillant à ce que ces évaluations ne soient pas utilisées pour pénaliser des collègues faisant correctement leur travail d'enseignant-chercheur.